



# Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2024-4-31

02 ARRÊTÉ 100752 - 20240926 - 2022\_4\_31 - DE  
Reçu le 02/10/2024  
Département de la  
DORDOGNE

PÉRIGORD-LIMOUSIN  
Séance du 26 septembre 2024

Arrondissement de  
NONTRON

**Président :** Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :

St Paul la Roche

Date de la convocation et  
envoi de la note de

synthèse :  
17/09/2024

Nombre de membres :

En exercice : 38  
Présents : 36  
Pouvoirs : 6

**Étaient présent(e)s**

**Mesdames :** CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine  
ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, LAGARDE Bernadette, LARRIEUX  
Isabelle, MARCETEAU Dominique, DESGRAUPES Maryline (suppléante de P.  
Démarthon),

**Messieurs :** AUGEIX Michel, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe,  
CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric,  
DOBBELS Michel, DUSSUTOUR Bernard, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis,  
FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier,  
GIMENEZ Philippe, MEYNIER Paul PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel,

**Excusés et procurations :** MAURUSSANE Annick (a donné pouvoir à P. Cournarie),  
MAGNE Muriel (a donné pouvoir à P. Gimenez), DEMARTHON Patrick (remplacé par sa  
suppléante M. Desgraupes) HYVOZ Isabelle (a donné pouvoir à M. Dobbels), VAURIAC  
Bernard (a donné pouvoir à M. Faure), JUGE Jean-Claude (a donné pouvoir à F.  
Decarpentrie) WARNEZ Fabienne (a donné pouvoir à P. Privat),

**Absents :** COUTURIER Pierre-Yves, SEDAN Francis,

M. Raphaël CHIPEAUX est désigné secrétaire de séance.

## Tableau des emplois : modifications

### Poste Responsable Espaces Jeunes

L'agent actuellement titulaire du poste de « Responsable de l'Espaces Jeunes » demande son intégration vers la fonction publique hospitalière. Le poste de titulaire qui avait été pourvu par un contractuel est donc désormais vacant.

Afin de lancer un appel à candidatures, et ne sachant pas sur quel grade le recrutement sera effectué, les postes doivent être ouverts sur plusieurs grades.

Il est proposé d'ouvrir le poste selon le tableau proposé :

Date	Type	Temps travail	Nombre de postes	Grade
01/01/2025	Titulaire	35	1	Animateur Territorial
01/01/2025	Titulaire	35	1	Rédacteur Territorial
01/01/2025	Titulaire	35	1	Adjoint d'animation principal 2ème classe
01/01/2025	Titulaire	35	1	Adjoint d'animation principal 1ère classe

Lorsque le recrutement sera effectué, les grades ne correspondant pas seront fermés.

Le Président certifie exécutoire le  
présent acte compte tenu de sa  
publication et de sa transmission en  
Sous-Préfecture

Le Président  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 27 septembre 2024  
Le Président,

Michel AUGEIX



**AR Prefecture**

024-242400752-20240926-2022\_4\_31-DE  
Reçu le 02/10/2024

*Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** la création au 1<sup>er</sup> janvier 2025 des postes suivants :
  - un poste de rédacteur à raison de 35 heures
  - un poste d'animateur à raison de 35 heures
  - un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe
- **DECIDE** que le poste sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 332-8 2° du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la spécificité du poste nécessitant un agent titulaire d'un BPJEPS.  
*Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.*  
*L'agent devra donc justifier d'être titulaire d'un BPJEPS et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.*
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 27 septembre 2024  
Le Président,

Michel AUGEIX

